

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la Justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 18 mai 2004, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*;
- Projet de loi 15 — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)*;
- Projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*;
- Projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act*;
- Projet de loi 41 — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M^{me} IRVIN-ROSS à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. CUMMINGS remplace M. SCHULER;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. SCHELLENBERG;
- M. FAURSCHOU remplace M. GOERTZEN.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)* :

Rod Sudburry	MADD Winnipeg
Sergent de patrouille Rob Riffel	Service de police de Winnipeg

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 41 — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act* :

Ken Mandziuk	Association manitobaine des droits et libertés
--------------	--

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 41) — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

Doug Martindale

Le 18 mai 2004